



L'an deux mille vingt-trois, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-quatre mai, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absente représentée : Pouvoir de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Absent : GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Pierre VALENTIN est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 24

Représentée : 1

Votants : 25

Délibération n° D2023_047 – ADMINISTRATION GENERALE

Programme Petites Villes de Demain – Convention-cadre valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

Les communes de Saint-Jeoire et de Viuz-en-Sallaz ont conjointement porté la candidature groupée à l'Appel à Manifestation d'Intérêt *Petites Villes de Demain*.

Petites Villes de Demain est un programme national qui vise à accompagner les communes de moins de 20.000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité. Le programme vise à aider les élus locaux à définir et mettre en œuvre un projet de territoire sur la période 2020-2026 et s'organise autour de 3 piliers :

- Le soutien à l'ingénierie pour donner aux collectivités les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, en particulier par le subventionnement de postes de chef de projet, et par l'apport de financement pour la réalisation d'études ;
- Des financements sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction du projet de territoire et des actions à mettre en place ;
- L'accès au réseau *Petites Villes de Demain*, pour favoriser l'accès à la formation, le partage de connaissance et de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

La convention d'adhésion au programme Petites villes de demain a été signée le 30 décembre 2021 par les deux communes - Viuz-en-Sallaz et Saint-Jeoire -, l'État et la Communauté de Communes des Quatre Rivières. La convention d'adhésion est aujourd'hui complétée par une convention-cadre avec ces deux communes du programme *Petites Villes de Demain*. Cette convention-cadre formalise le projet de territoire des communes, et permet, sur la base d'un diagnostic transversal de territoire, de définir une stratégie de revitalisation et un plan d'actions pour chaque commune. Ces conventions doivent être signées dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion, soit avant fin juin 2023.

La convention-cadre pluriannuelle comprend les éléments suivants :

- La stratégie de revitalisation retenue : le diagnostic et les enjeux des deux communes en tant que centralités de leurs bassins de vie, l'ambition stratégique globale et ses quatre volets stratégiques (équipements et services publics, vitalité des centre-bourgs, habitat, mobilité), les secteurs d'intervention et le plan d'actions ;
- L'engagement général des partenaires pour concourir à la réalisation de la stratégie ;
- Les modalités de gouvernance, de pilotage, de suivi et d'évaluation du programme.

Cette convention-cadre *Petites Villes de Demain* est reconnue comme valant Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation. Ce dispositif a été créé par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018. Son objectif principal est de lutter

contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes : le développement d'une approche intercommunale afin de développer une stratégie territoriale cohérente, et l'intégration et la coordination de plusieurs secteurs au sein du projet d'intervention (habitat, urbanisme, commerces, politiques sociales, etc.). Ce dispositif permettra de déployer plusieurs outils juridiques facilitateurs mis en place par l'Etat pour la reconquête des centres-villes et centres-bourgs, visant à encourager le renouvellement urbain et la rénovation de l'habitat, ainsi qu'à faciliter l'installation de commerces de proximité.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'adhésion des communes de Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz au programme Petites Villes de Demain en date du 30 décembre 2021,

- **AFFIRME son engagement dans le programme Petites Villes de Demain**
- **APPROUVE la convention-cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer la présente convention-cadre, ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution, ainsi qu'à engager toutes les démarches afférentes**

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance

Pierre VALENTIN

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 06/06/23

Publication en ligne le 07/06/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS